

Vous souhaitez connaître
votre Quotient Familial ou
éditer une attestation de
celui-ci ?

Rendez-vous sur votre espace
personnel « Mon compte », muni
de votre numéro d'allocataire

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

Accessibilité Caf 08

MENU caf.fr BIENVENUE SUR LE SITE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

RECHERCHER MON COMPTE DÉCONNEXION

ACTUALITÉS Accueil Allocataires A⁻ A⁺

BIENVENUE

CONNEXION ?

Code postal	Numéro allocataire
<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Numéro allocataire oublié ?
Jour et mois de naissance	<input type="checkbox"/> Se souvenir de moi
<input type="text" value="jjmm"/>	

Au titre de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent. Pour l'exercer veuillez vous adresser par courrier postal, en justifiant de votre identité, au directeur de votre Caf.

Vous accédez à toutes les informations disponibles sur votre compte

Cliquez sur « Télécharger une attestation »

ALLOCATAIRES PARTENAIRES PRESSE ET INSTITUTIONNEL

MENU **caf.fr** MON COMPTE ACCUEIL RECHERCHER

Accueil / Mon Compte

Axxx Bxxx

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement le 06/01/2020
131,55 €
Voir le détail >

Mes paiements et droits >
Mes attestations >

Mon quotient familial ⓘ : Indisponible

Télécharger ma dernière attestation Télécharger mon relevé de compte de décembre

MES DÉMARCHES

Suivre mes démarches Déclarer un changement Simuler ou demander une prestation

LA CAF M'INFORME

Actualités
Mes services en ligne
Droits et prestations
Magazine vies de famille
Aide
Ma Caf
MON COMPTE
Accueil Mon Compte
Consulter mes paiements et droits
Télécharger une attestation
Suivre mes démarches
Déclarer mes ressources annuelles
Consulter mes ressources
Déclarer un changement
Simuler ou demander une prestation
Mon agenda
Contacter ma Caf
Modifier mon mot de passe

En cliquant sur
« Attestation de
quotient familial »

Vous pouvez télécharger
directement en ligne
l'attestation du mois
précédent.

Pour la recevoir par courrier, cliquez
sur l'enveloppe, puis « Valider ».

MES ATTESTATIONS

Attestation de paiement

Attestation de quotient familial

Télécharger mon attestation



Pour le mois de décembre 2019



Pour une autre période

Recevoir mon attestation par courrier



Pour le mois de décembre 2019

Valider



Vous pouvez également choisir une autre période.

Accueil / Mon Compte / Mes attestations

MES ATTESTATIONS


Attestation de paiement **Attestation de quotient familial**

Télécharger mon attestation

 Pour le mois de décembre 2019 ** Pour une autre période**

du mois de au mois de

Recevoir mon attestation par courrier

 Pour le mois de décembre 2019

Valider

Quelques précisions concernant les aides aux Vacances et aux temps libres proposées par la Caf des Ardennes.

Janvier 2020



Ces aides sont réservées aux familles ayant un quotient familial inférieur à 630 €.

Chaque début d'année, une notification de droits est envoyée automatiquement aux familles dont le quotient était inférieur à 630 € au 30 octobre de l'année précédente.

Les notifications 2020 vous parviendront d'ici les vacances de février. Les chèques loisirs, pour les jeunes de 12 à 18 ans, seront également envoyés automatiquement aux bénéficiaires.

Accès aux Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à un tarif préférentiel

Si vous avez perdu votre notification de droits, ou que votre quotient familial a changé, téléchargez votre attestation de quotient directement en ligne, via « Mon compte » (attestation du mois précédent l'inscription), et présentez là lors de l'inscription de vos enfants.

Pour connaître les tarifs, renseignez-vous auprès de votre ALSH.

NOUVEAU

Aide aux Vacances et aux séjours enfants (camp, colo, séjours accessoires à un ALSH)

En 2020, les aides aux vacances enfants et aux séjours courts sont désormais gérées via VACAF, comme l'aide aux vacances familiales.

Les bons vacances ne sont plus à demander à la Caf.

Pour bénéficier de ces aides, vous devrez trouver un centre conventionné par la Caf des Ardennes, dont la liste sera très prochainement disponible sur le site www.vacaf.org (Centres labellisés Vacances Enfants « AVEL » ou Loisirs séjours « AALS »).

Le montant de l'aide sera déduit du coût du séjour.